

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 229

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Aide à la recherche en riziculture

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122.72**

PRESENTATION

Dans le cadre du budget primitif, le Conseil Départemental a voté une enveloppe de 630.000 € (programme n° 10021) au titre des actions d'animation dont 70.000 € pour l'aide à la recherche en riziculture.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour répartir les crédits.

L'AIDE A LA RECHERCHE EN RIZICULTURE

La culture du riz, pratiquée dans des conditions difficiles en Camargue, limite septentrionale pour sa culture en France, conditionne l'équilibre écologique et économique de tout le delta du Rhône.

En effet, les 700 millions de m³ d'eau introduits chaque année dans le delta pour les besoins de l'activité rizicole vont alimenter la plus grande zone humide de France, habitat naturel essentiel pour les oiseaux - près de 400 espèces recensés, soit 75% des oiseaux connus au niveau français. Ce delta fait partie des sites naturels inscrits au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » (NATURA 2000) et a été classé en réserve de Biosphère de l'UNESCO depuis 2006.

Par ailleurs, la filière rizicole française, deuxième activité économique en Camargue après le tourisme, représente 230 producteurs, 7 organismes-stockeurs, 16 riziers-conditionneurs et négociants-metteurs en marché et génère un chiffre d'affaire de 100 millions d'euros pour près de 2.000 emplois estimés de l'amont à l'aval.

Au passage, ces arguments économiques et environnementaux ont finalement réussi à convaincre le ministre de l'agriculture qui, après avoir exclu la riziculture du régime européen des aides couplées, a décidé que les riziculteurs pourront désormais, à compter de janvier 2017, bénéficier à nouveau de ces aides ciblées à la production.

Dans ce contexte, le maintien d'une activité de recherche performante en matière de production de riz revêt un intérêt majeur.

Tous les acteurs de la filière rizicole sont depuis des décennies fortement structurés et organisés autour du Centre Français du Riz (CFR), Mas du Sonnailler – 13200 Arles, Président : Monsieur Bertrand MAZEL, (n° TAG - 000525), qui conduit des actions d'étude et de recherche soutenues depuis de nombreuses années par France-Agri-Mer, la Région PACA, l'Institut du végétal et le Département des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, notre participation, dans les trois dernières années, s'est établie à 70.000 € annuels, sur un budget de 500.000 €, le haut niveau de subventions publiques étant lié à la qualité d'institut de recherche appliquée du Centre Français du Riz et à l'intérêt général lié à cette filière.

Ainsi, le programme de recherche appliquée mis en œuvre par le CFR peut se décliner en trois points :

- l'adaptation variétale, essentielle pour sélectionner et inscrire des variétés adaptées au contexte particulier de la Camargue, zone la plus septentrionale de culture du riz en Europe ;
- l'agronomie-environnement, avec notamment les techniques de maîtrise des ravageurs, des adventices et de la fertilisation azotée, dans le respect du milieu naturel ; l'accent en 2016 sera mis particulièrement sur des pratiques agricoles innovantes respectueuses de l'environnement (gestion de l'eau, semis enfoui, lutte biologique contre les ravageurs...) ;
- la mise en place de référentiels techniques et économiques et leur diffusion auprès des producteurs, techniciens, chercheurs et expérimentations intervenant en Camargue.

Le budget prévisionnel 2016 s'établit comme suit :

DEPENSES HT EN €	RECETTES HT EN €
Fonctionnement	Fonds propres
. Salaire et charges362 900	. Cotisations – prestation de service 169 440
. Frais généraux 87 201	Subventions
. Frais direct 85 600	. Conseil Régional PACA 77 229
	. Conseil Départemental 13..... 70 000
	. France-Agri-Mer.....204 032
	. ARVALIS 15 000
TOTAL535 701	TOTAL 535 701

Je vous propose d'allouer une subvention à même hauteur qu'en 2015, soit 70.000 €, sachant qu'une convention conforme au modèle type approuvé par la Commission Permanente du 27 juin 2014 devra être conclue avec le Centre Français du Riz.

INCIDENCE BUDGETAIRE

N° Programme	N° Opération	Libellé	I.B.	N° AP	Engagement
10021	A créer	Aide à la riziculture 2016	65-928-6574	Hors AP	70.000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport.

Au bénéfice de ces considérations, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL